

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2018

Régulièrement convoqué le Conseil Municipal de Vals-près-Le Puy s'est réuni en séance ordinaire le 11 janvier 2018 à 18h30, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROYET, Maire.

Présents : Mr ROYET Alain - Mme MALARTRE Danielle - Mr BOLEA Marc - Mr CORTES Joël - Mme LYOTARD Elisabeth - Mr HUGUENIN Max - Mr EYRAUD Raymond - Mr LIOTARD Jean - Mme MAURIN Martine - Mr JOUVE Jacky - Mme BROC Marie-Claude - Mr BACH Philippe - Mr PARREL Jean-Luc - Mme TESTUD Patricia - Mme IMBERT Béatrice - Mme LIAUTAUD Myriam.

Représentés : Mme DESCOURS Françoise - Mr JOUJON Philippe - Mr MOULEYRE Félix - Mr MONTELLIER Jean-Luc

Excusées : Mme DEBLONDE Brigitte - Mme VIVIER Laurence - Mme CUTILLAS Aurélie.

Secrétaire de séance : Mme LIAUTAUD Myriam

Divers dossiers ont été débattus selon le présent ordre du jour :

1. Adoption du procès-verbal du 13 décembre 2017
2. Mandatement EPF SMAF pour l'acquisition à l'amiable des parcelles cadastrées AK 43, AK 40 et AK 216

Les questions inscrites à l'ordre du jour ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil Municipal mandate l'établissement Public Foncier d'Auvergne (EPF-SMAF) pour négocier puis acquérir par voie amiable la(es) parcelle(s) cadastrée(s) AK40 (1.832m²), AK43 (1.450m²), et AK216 (1.050m²) située(s) au croisement de la rue Danton et de la nouvelle voie à créer dans le secteur du pôle multi-activités. L'ensemble de ces parcelles représente une surface de 4.332 m².

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.